

Le petit tableau qui suit indique le mouvement de la caisse d'économie des instituteurs depuis son établissement.

CAISSE D'ÉCONOMIE DES INSTITUTEURS.

ANNÉES.	Nombre des institueurs qui se sont inscrits chaque année.	Nombre de pensionnaires chaque année.	Taux de la pension pour chaque année d'enseignement	Total des pensions payées.
1857.....	150	63	\$ cts.	\$ cts.
1858.....	74	91	4 00	886 90
1859.....	18	128	4 00	2211 74
1860.....	9	130	4 00	3115 36
1861.....	9	160	3 00	2821 57
1862.....	10	164	3 00	3603 58
1863.....	13	171	1 75	2522 00
1864.....	7	170	2 25	3237 00
1865.....	11	160	1 75	2727 00
1866.....	13	173	1 75	2787 00
1867.....	15	170	1 75	2784 00
1868.....	10	163	2 50	3036 00
1869.....	9	174	2 50	4590 00
1870.....	5	174	2 50	4677 00
				4700 00

Il est assurément regrettable que, malgré une somme additionnelle de \$1,500 votée par la Législature en faveur de cette caisse, on ne remarque pas chez la classe enseignante plus d'empressement que par le passé à profiter

des avantages qui lui offre cette excellente institution pour s'assurer quelques ressources, si faibles qu'elles puissent être, en cas de retraite ou d'incapacité de travail.

Le tout respectueusement soumis,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Ministre de l'instruction publique

Ministère de l'instruction publique,
Québec, 13 décembre 1871.

Quarante-huitième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 30 aout 1872.

Présents : l'inspecteur Valade, MM. U. E. Archambault, président ; D. Boudrias, M. Emard, R. Martineau, P. Demers, H. Tétrault, O. Pelleter, J. O. Mauffette, L. T. René, V. Harman, J. Leroux, E. Trudel, G. Boudrias et J. O. Cassegrain.

Sur motion de M. Demers, secondé par M. Tétrault, M. Cassegrain est prié d'agir comme secrétaire *pro tempore*.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. Mauffette lit un essai sur la *Nécessité pour tout homme, et en particulier pour l'instituteur, d'élever sa profession.*

Le sujet que vient de traiter M. Mauffette est d'une importance majeure, et digne de l'attention des esprits les plus sérieux. Il a surtout le singulier privilége d'être de tous les temps, et de pouvoir s'appliquer à tout membre d'une classe professionnelle quelconque. En effet, *élèver sa profession, chercher à acquérir les connaissances que réclame la nature des fonctions que l'on a à remplir* est un devoir de prescription divine, et dont personne n'est dispensé. Aujourd'hui que la réciproque de cette proposition, *Chacun doit élèver sa profession*, semble être la vérité pour un grand nombre, il est beau d'entendre

proclamer ce principe par un homme appartenant à une classe humble en apparence, et dont la société, en général, s'occupe si peu.

Après avoir exposé sa thèse et l'avoir appuyée d'arguments solides, M. Mauffette est entré dans de nombreuses considérations sur *la valeur de l'instituteur, les services qu'il rend à la société, l'énergie qu'il doit posséder pour se maintenir à la hauteur de sa tâche, et surmonter les difficultés sans nombre qu'il rencontre sur son passage.*

M. le Président offre ensuite à la discussion le sujet suivant :

“L'Enseignement oral devrait-il être adopté pour inculquer aux enfants les premières notions de géographie et d'histoire ?”

M. Martineau ouvre la discussion, et dit que *l'Enseignement oral* est propre à inspirer aux élèves le goût de l'étude ; qu'il répond parfaitement à l'inclination qu'ont les enfants de s'informer de tout, et de poser des questions sur toutes les choses qui les frappent ; qu'il est, enfin, un excellent moyen de créer de l'émulation chez les élèves. Cette méthode est celle que ce monsieur met lui-même en pratique.

M. Tétrault corrobore l'opinion de M. Martineau, et donne à l'appui de ses avancés les résultats de sa propre expérience. Il ajoute que cette méthode est la seule dont l'instituteur doive faire usage, et prétend qu'on peut l'employer avantageusement même avec les élèves les plus avancés.